

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DUODI 12 du mois Thermidor,

Ere vulgaires.

Mercredi 30 Juillet 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis des Comités de la Guerre, de Commerce, &c., n^o. 1495. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour 6 mois, & de 12 l. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui commencera dorénavant le 1^{er} de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

AUTRICHE.

De Vienne, le 1^{er} juillet.

Les dernières nouvelles de la Belgique ont déterminé notre cabinet à rappeler les troupes qui seroient mises en route pour passer en Italie, & à leur faire prendre celle du Brabant; rien n'est plus important, en effet, que de sauver dans cette contrée les restes de l'armée autrichienne repoussée jusqu'aux frontières de la Hollande. Ses désastres jettent la consternation & le découragement dans les troupes de l'Empire; & on craint très-sérieusement que les troupes de Prusse ne prennent texte de ce désastre pour abandonner les environs du Rhin, & même la coalition. On croit savoir ici assez positivement qu'à la première occasion favorable que trouvera le duc d'York pour ramener en Angleterre les Anglois & même les Hessois qu'il commande, il la fera avec empressement. Quant aux Hollandois, ils paroissent également fatigués & impuissans à continuer une guerre qui ruine absolument leur commerce, & qui court risque de les laisser à la merci des François.

Tout ce qu'on dit ici indique plus que jamais l'embarras où se trouve notre cabinet de fournir des recrues à nos armées du Nord; on donne des prix exorbitans pour les engagements, on essaie d'exciter au service les écoliers de notre université; mais le peu de fruit de tous ces petits moyens qu'on emploie pour augmenter toutes ces petites ressources, indique une véritable détresse dans le gouvernement.

Nous apprenons de Pologne que le roi de Prusse a effectué la jonction de ses troupes avec celles de Russie, à Kielec, & qu'on s'attendoit sous peu de jours à une grande affaire avec l'armée de la république, qui reçoit de tous côtés des renforts. La politique peut exiger que le cabinet autrichien prenne part à ces événemens; mais les circonstances fâcheuses où il se trouve, le forcent de temporiser avant de se mêler de cette nouvelle querelle de la liberté.

ANGLETERRE.

De Londres, le 6 juillet.

Ils sont passés ces jours d'espérance & de gloire promise

où Pitt annonçoit fastueusement à l'Angleterre & à l'Europe que le pavillon britannique alloit porter la foudre dans le sein de la république française: il n'est plus question ni de descente, ni d'invasion sur le continent; il n'est plus question d'ancrer la marine française; il n'est plus question de pénétrer dans le nord de la république par la Belgique & par Ostende. Les événemens de la guerre par terre & par mer ont renversé tous ces vastes projets.

Quatre corsaires républicains fatiguent horriblement notre commerce dans la Manche, & dans cet état d'humiliation, l'amirauté vient de faire sortir six frégates pour leur donner la chasse; cependant comme le ministère est informé que les François ont mis une escadre en mer, & que les ports de France regorgent de bâtimens de transports & de troupes destinées pour une expédition menaçante, il vient de faire sortir l'amiral Cornwallis avec une division de vaisseaux pour aller en croisière. Plusieurs bâtimens tant anglois que hollandois se sont empressés de profiter de cette circonstance pour passer le canal avec quelque sûreté. Cette précaution est d'autant plus sage, que dans le courant d'une semaine 28 bâtimens anglois ont été la proie des croiseurs français.

On vient d'ouvrir au café de Loyd une souscription en faveur des veuves & enfans des marins tués dans le dernier combat de l'escadre de Howe. Le nombre en est très-considérable, & le gouvernement qui se trouve dans l'impuissance de secourir tant d'infortunés, applaudit à cette souscription & la protège autant qu'il est en lui.

Un de nos papiers a proposé une souscription en faveur des pauvres rois de la coalition; ils ajoutent que Pitt a souscrit pour 100 liv. sterling.

Le ministre américain John Say a remis ses lettres de créance & a eu déjà plusieurs conférences avec lord Grenville. On ne sait rien de leur résultat; si ce n'est que ce ministre parle avec beaucoup de fermeté sur l'indépendance des Etats-Unis, avec lesquels le ministère ne songe point à se brouiller.

SUISSE.

Extrait d'une lettre de Geneve, du 22 juillet.

Les patriotes se sont levés de nouveau en masse, le 19 de

ce mois. L'aristocratie avoit pris de nouvelles racines; & parce que notre révolution s'étoit faite sans effort, les aristocrates pensoient que trois ans nous avoient jettés dans l'apathie sur la liberté. Ils se sont trompés, ces perfides: les patriotes vieillissent; ils avoient vu leurs mouvemens au-dehors & au-dedans. Ces aristocrates, pour mieux séduire les patriotes, avoient pris les couleurs du patriotisme; ils s'étoient infinués dans les sociétés les plus attachées aux principes de la liberté, de l'égalité & de l'indépendance de notre patrie, afin d'y corrompre l'esprit public; mais ils ont été reconnus, & ils vont recevoir le juste salaire de leur trahison.

On vient de nommer un tribunal révolutionnaire composé de vingt-un citoyens, qui jugera tous les individus mis & à mettre en arrestation. Le nombre des détenus est déjà de 700; & dans dix jours, ce tribunal doit avoir prononcé sur leur sort, attendu que ses pouvoirs ne s'étendent pas au delà de ce terme.

Une commission militaire de sept citoyens est aussi nommée pour veiller à la sûreté de la ville, & pour faire exécuter les jugemens du tribunal révolutionnaire.

Voilà l'état actuel de cette république, que les malveillans se font plus à calomnier. Geneva veut rester libre & indépendante, ainsi que l'amie & l'alliée de la France. C'est ainsi qu'elle prouve son ardent amour pour les principes de Jean-Jacques Rousseau, qu'elle s'enorgueillit d'avoir vu naître dans son sein. Enfin, notre république peut être subjuguée par l'effet de son peu de force & d'énergie; mais elle ne le fera jamais tant que le patriotisme y régnera comme aujourd'hui.

F R A N C E.

De Paris, le 12 thermidor.

Les détails, les renseignements, les bruits même qui courent sur la conspiration dont Robespierre étoit la cheville ouvrière, paroissent à chaque instant plus incroyables. Il étoit parvenu à faire sonner le tocsin à la commune pour animer le peuple contre ses représentans. Hanriot, de son côté, envoyoit des ordres dans toutes les sections pour appeler leur assistance en faveur de lui-même & de la convention, contre qui? contre la convention nationale. Ce vil scélérat étoit déjà mis hors la loi, qu'il menaçoit encore la république; enfin, abandonné des patriotes ou des Parisiens (car ces mots sont synonymes), il essaya de se casser la tête contre les murs, & il se tapit enfin dans un égout d'où on le retira avec force.

Dans le rapport que Barrère a fait sur les tentatives afreuses des conspirateurs mis sous le glaive de la loi, il cite des faits pour prouver que leur projet étoit de rétablir la royauté. Le scélérat Dumas organisoit un tribunal révolutionnaire pour pendre les patriotes; aujourd'hui trois devoient être pendus. On a trouvé, sur le bureau de la Maison-Commune, un sceau neuf sur lequel est gravé une fleur-de-lys... (Plusieurs s'écrient qu'ils l'ont vu)... Après avoir instruit l'assemblée des généreux efforts des sections de Paris pour défendre la convention, & du succès qui en a été la suite, il termine en faisant lecture d'une proclamation au peuple français, dans lequel la conduite des sections de Paris reçoit des éloges mérités, & l'on invite les citoyens à surveiller tous ceux qui voudroient s'élever au-dessus des autres.

Le rapport & la proclamation seront imprimés, distribués à chaque membre au nombre de dix exemplaires & envoyés à toutes les sections du peuple français. Des couriers extraordinaires les porteront aux armées.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 11 thermidor.

- S. B. Boullanger, 37 ans, compagnon jouaillier, général de brigade;
- P. Sijas, 35 ans, adjoint à la commission des armées de terre;
- B. Arnaud, 55 ans;
- J. B. C. Talbaut, 58 ans, maçon;
- P. Remy, 55 ans, tabletier;
- A. Deltroit, 43 ans, menuisier;
- J. G. F. Vocanu, 37 ans, mercier;
- C. Bigaut, 40 ans, peintre;
- J. C. P. Lefire, 43 ans, cultivateur;
- J. B. E. Legendre, 62 ans, agent national des postes;
- J. P. V. Charlemagne, 26 ans, instituteur, vice-président du conseil général;
- P. N. Delacour, 37 ans, ex-notaire;
- A. G. Jobert, 50 ans, négociant;
- P. L. Paris, 35 ans, ex-professeur de belles-lettres;
- C. Jonaquois, 44 ans, tabletier;
- R. T. Daubancourt, 55 ans, coffretier;
- J. B. Vincent, 36 ans, maçon;
- M. Wiltcheritz, 45 ans, cardonnier;
- P. Henry, 48 ans, ex-récepteur des loteries;
- J. Cazenave, 38 ans, commis marchand;
- L. J. L. Gibert, 43 ans, pâtissier;
- P. Giraud, 27 ans, mercier;
- F. Pelletier, 33 ans, tourneur & directeur des postes;
- J. B. Cauchois, 38 ans, commis marchand;
- J. L. Faro, 31 ans, peintre;
- R. Grenard, 45 ans, fabricant de papier;
- J. Lafnier, 52 ans, homme d'affaire;
- A. Mercier, 43 ans, libraire, directeur de l'imprimerie de la fabrication des assignats;
- J. P. Bernard, 35 ans, domestique;
- J. J. Beurieroux, 45 ans, horloger;
- A. Mercier, 40 ans, meunier;
- D. Mettot, 45 ans, agent d'affaires & ex-secrétaire-greffier-adjoint;
- E. A. Souard, 56 ans, miroitier, directeur des postes;
- A. Jampel, 54 ans;
- J. M. Tambay, administrateur de police;
- J. B. Bergot, administrateur de police;
- J. Lumière, administrateur de police;
- C. Tanchoux, graveur, administrateur de police;
- F. A. Paf, bonnetier, administrateur de police;
- F. C. Louvet, administrateur de police;
- P. S. Jau't;
- M. L. Davieux, ex-noble;
- J. J. Lubins, ex-substitut de l'agent national de la commune;
- P. J. Légrand;
- J. B. Chavigny;
- J. P. Coru;
- J. Pacotte;
- P. L. L'Amiral;
- J. P. Eudes;
- J. N. Langlois;
- M. F. Langlois;
- J. N. Blin, ex-secrétaire-greffier-adjoint de la commune;
- N. Naudin;
- J. Rayel;
- P. Gamaury;
- J. Moenne, ex-substitut de l'agent national;

A. Marcel ;
 P. Ener ;
 J. C. Girardin ;
 D. Dumourier ;
 P. Dumetz ;
 E. M. Nauvin ;
 J. Morel ;
 C. Desboisfau, ex-juré du tribunal révolutionnaire ;
 G. Benard, même qualité ;
 J. Alavoine ;
 P. F. Desvaux ;
 L. Chate'ain ;
 J. L. Cresson ;
 L. F. Dorigny ;
 Tous membres du conseil-général de la commune, excepté
 Sjas & Brulanger ;
 Tous mis hors de la loi par décrets de la convention des
 9 & 10 de mois, & attendu l'identité constatée par témoins,
 ont été livrés à l'exécuteur des jugemens criminels pour être
 mis à mort dans les 24 heures, sur la place de la Révo-
 lution.

CONVENTION NATIONALE.

Fin de l'extrait du rapport fait par Barrere, dans la séance
 du 8 thermidor, interrompu par les événemens du 10.

» L'orateur présente au peuple français l'esquisse des tra-
 vaux de la convention nationale, & de son influence, dit-il,
 sur toutes les opérations dans la république.

» Lyon, ce théâtre de l'industrie, changé en forteresse de
 la royauté, est remis au pas de la révolution ; les murs
 tombent, les batteries coupables sont détruites, les maisons
 des riches sont démolies, les royalistes punis de mort, & le
 peuple rétabli dans ses droits.

» A Toulon, on auroit dû sans doute, mieux exécuter le
 décret pour la destruction des maisons des traîtres ; mais
 Toulon a été repris au milieu de l'hiver comme par un pro-
 dige, & l'anglais a fui honteusement avec l'espagnol loin de
 ce port si important pour la France, & le Midi préservé de
 la perfidie des Toulonnais & de la présence des voleurs bri-
 tanniques.

» Marseille a été remise sous le régime républicain, Avi-
 gnon a été puni ; la Lozère & l'Ardeche sont tranquilles ;
 le fanatisme s'est éteint ; le camp de Jalès n'est plus que dans
 notre histoire.

» Le pavillon tricolor flotte victorieux sur les Alpes, les
 Pyrénées & les Vosges. Aux Alpes, une armée de républi-
 cains a pris des forts & des postes réputés imprenables ; &
 cette armée a fait trembler l'Italie & ébranlé le trône du
 Piémont.

» Aux Pyrénées Orientales, tout le territoire français est
 évacué, sept mille espagnols à genoux devant les républi-
 cains, & une partie du territoire du tyran de Madrid occupé
 par nos troupes, les magasins pris, les émigrés tués, les
 généraux prisonniers.

» Aux Pyrénées-Occidentales, les Espagnols sans cesse re-
 poussés, le camp des émigrés pris avec tout son bagage.

» La Vendée détruite, ne présentant qu'une police mili-
 taire à exécuter, & une population plus obéissante à main-
 tenir dans l'agriculture ; les Chouans frappés dans leurs repaires,
 leurs complices arrêtés, les communications angloises inter-
 dites, les intelligences de l'intérieur empêchées, les contre-
 révolutionnaires qui l'alimentoient détruits, & ce moyen de
 trouble intérieur, d'alarme exagérée, & de fausse terreur,
 enlevé aux ennemis du peuple sans espoir de retour.

» L'avortement des projets de fédéralisme, la punition de
 ses complices, la destruction totale de ses principes meur-
 triers, & l'unité de la république consacrée de plus fort par
 tous les décrets énergiques de la convention.

» Le colosse de la puissance commerciale de l'Angleterre
 ébranlé, miné par l'acte de navigation française ; son com-
 merce ruiné par nos croisières, & ses marins diminués par
 le feu de nos escadres.

» Une constitution la plus populaire qui fut jamais, éclosé
 tout-à-coup des conceptions du génie français, au milieu des
 accès du royalisme & des convulsions fédératives, comme la
 fable nous peint Minerve, sortant toute armée du cerveau de
 Jupiter.

» Le peuple français accourant de tous les points de la
 république dans la commune centrale, pour y sanctionner
 par un assentiment solennel un monument constitutionnel &
 démocratique consacré aux deux divinités des Français, la
Liberté & l'Égalité

» Le tocin de la première réquisition sonnait en tous lieux,
 l'insurrection régularisée d'un peuple libre contre les hordes
 des tyrans étrangers, & donnant à nos armées de terre cette
 supériorité victorieuse de tous les tyrans.

» La cavalerie & les transports militaires renforcés par des
 réquisitions légales & des sacrifices civiques.

» Les manufactures & les ateliers d'armes, multipliés, dissi-
 minés à Paris & dans toute la république ; les ateliers de sal-
 pêtre & de poudre, alimentés par les districts, par toutes
 les communes ; l'industrie française fabriquant, en un seul
 jour & sur un seul point, plus de 25 milliers de poudre,
 & près de 10 mille fusils.

» Les factions immorales & angloises, frappées de mort,
 le parti de l'étranger déconcerté, poursuivi, surveillé.

» Le sol de la république déblayé des restes impurs de
 l'aristocratie sacerdotale, nobiliaire, robinetique & fiscale.

» Un riche convoi amené dans nos ports au milieu des
 escadres ennemies.

» La France préservée pendant quinze mois de la famine
 qui la menaçait ; les récoltes dénombrées, les grains circulant
 par des réquisitions promptes, les armées approvisionnées,
 les vaisseaux neutres défendus, la marine régénérée
 dans le matériel & dans le personnel, de manière à faire
 tête à trois puissances navales, & bientôt prête à punir la
 tyrannie des mers, dans Albion même.

» Le Palatinat & la Belgique, avec ses riches moissons,
 conquis en autant de tems qu'il faut pour les parcourir ; l'em-
 pereur chassé à Vienne ; le duc d'York réfugié en Hollande ;
 les troupes de l'Europe exterminées ou fugitives ; Landrecies
 repris ; le Quesnoy bloqué ; Ostende, Neuport & toute la
 West-Flandre occupée par nos troupes ; les bords du Rhin
 délyrés des Prussiens ; la Moselle & les Ardennes se disputa-
 nt la gloire de vaincre, & les plus grands généraux de
 l'Europe battus à plate couture par des généraux sans-cu-
 lotres ; un conseil exécutif inerte, toujours délibérant & d'une
 indépendance funeste, remplacé par des commissions exécutive-
 tives, dépendantes & laborieuses.

» Et au milieu de tant de succès & de changemens heu-
 reux, l'institution salutaire du gouvernement révolutionnaire
 jusqu'à la paix, c'est-à-dire, de ce gouvernement qui seul
 fait trembler les aristocrates & les rois, les intrigans & les
 traîtres, les hommes cupides & les conspirateurs ; de ce gou-
 vernement qui seul pouvoit assurer la liberté, qui auroit, il
 y a cent ans, préservé l'Angleterre des Cromwel & des
 Georges, si le long parlement avoit eu à la place de ses
 crimes & de sa lâcheté une institution aussi énergique & aussi
 nécessaire.

(Présidence du citoyen Collot-d'Herbois.)

Suite de la séance permanente. Le 10 au soir.

Dans la nuit célèbre du 9 au 10, les sections étoient venues avec empressement déclarer qu'elles étoient réunies, armées & prêtes à voler au premier signal, près de la convention nationale. Elles viennent, ce soir, exprimer les sentimens d'aliégresse qu'a inspirés la chute du tyran & de ses compléces; elles remercient la convention d'avoir, par sa fermeté & sa sagesse, déjoué la plus terrible des conjurations. Les cris de *vive la république, vive la convention*, retentissent à tous momens dans l'enceinte auguste de la représentation nationale.

Des communes voisines de Paris offrent leurs bras & leurs cœurs : on avoit essayé de les tromper; elles ont su résister à la séduction du crime.

André Dumont déclare que le frere de Robespierre, fait foit, à l'armée d'Italie, le métier d'agioteur, aux dépens des défenseurs de la patrie. Il entassoit des trésors. Un juge de paix, venu à Paris pour le dénoncer, a été arrêté par ordre de Robespierre aîné, & est resté cinq mois dans un cachot. La sœur du *Catilina* moderne se donnoit les airs d'une princesse, elle se faisoit appeler *madame*, & fréquentoit les aristocrates.

Gouly observe, que le tyran a long-tems influencé la justice, en composant les listes des membres des commissions populaires : il demande que ces nominations soient revuës par les deux comités. — Décrété.

Un membre propose de s'occuper du complètement des comités. — Cette observation leur est renvoyée.

« Nous avons conquis aujourd'hui la liberté des opinions, dit Tallien, l'indignation long-tems contenue des amis de la patrie, va donc se développer. Je regarde ce jour comme la véritable fête du peuple & de la convention. Nous devons environner de notre confiance les comités, & nous en rapporter à leur sagesse sur les mesures d'exécution & de surveillance ».

Thibaut observe que l'organisation actuelle du tribunal révolutionnaire est l'ouvrage de Robespierre. Il demande que, séance tenante, la convention décrète en principe une organisation nouvelle.

Un membre dit qu'il faut bien se garder de paralyser le gouvernement révolutionnaire, parce que l'aristocratie est aux portes & chercheroit à profiter de la victoire du peuple. — Toutes les propositions sont renvoyées aux comités.

Suite de la séance permanente, le 11 au matin.

Hier, une foule de députations étoient venues féliciter la convention : les jeunes élèves de l'Ecole de Mars s'étoient présentés en bonne tenue, avec armes, canons & caissons. — Sauterre avoit paru à la barre; depuis cent jours, il étoit incarcéré par la volonté du tyran.

Aujourd'hui, plusieurs sections, les vétérans invalides, les tribunaux de Paris viennent exprimer la joie, la reconnaissance, le respect & le dévouement.

L'un des membres d'un tribunal ayant été reconnu pour avoir conspiré aux Jacobins, dans l'avant-dernière nuit, a été arrêté sur-le-champ.

Sur la motion de Bréard, la convention décrète que les tribunaux ne pourront paraître à la barre escortés de gendarmes ou hommes armés.

Moïse Bayle propose, au nom du comité de sûreté générale, de mettre hors de la loi les fonctionnaires publics, autres que ceux de la commune de Paris, qui ont participé à la conspiration. — Un membre observe qu'il est nécessaire de désigner ceux qui sont mis hors de la loi.

Elie Lacoste dit que toutes les autorités constituées de Paris sont entrées dans le plan vaste de la conjuration, & qu'il existe à cet égard une foule de piéces aux comités : qu'il entroit dans ce plan de faire rentrer sur le territoire françois & dans leurs biens les émigrés, les ennemis du peuple, auxquels on accordoit des certificats de résidence & de non-émigration : quelques-uns de ces certificats sont signés de Raillon & de plusieurs autres individus encore en place. Quant au tribunal révolutionnaire, il étoit déjà fortétement suspect; par son organisation, les têtes de chacun des représentans du peuple étoient à la disposition du tyran. L'accusateur-public, Fouquier-Tainville, étoit lié avec Damas, Cossinal & Robespierre : sur 36 membres de ce tribunal, il y en a après de 30 qui étoient les instrumens de ce dernier. Enfin Elie Lacoste annonce qu'il faudra épurer aussi les commissions exécutives.

Un membre déclare que des chefs de l'agence des loix ont été enfermés par ordre d'Hermann, pour empêcher l'expédition de certains décrets. Hermann qui est commissaire des administrations civiles, de police & tribunaux, étoit auparavant président du tribunal révolutionnaire.

Thurriot dit, que la presque totalité des jurés & une partie des juges de ce tribunal étoient dévoués à Robespierre, à cet être infiniment vil, qui se croyoit infiniment grand, & qui auroit voulu déplacer l'éternel pour prendre la place. Thurriot pense que les jurés doivent être pris dans toutes les parties de la république, & que les déportations qui composent l'assemblée peuvent aisément & promptement désigner chacun un citoyen digne de remplir ces fonctions.

Les commissions révolutionnaires de Commune-Affanchie, d'Orange, de Nîmes & de plusieurs autres communes du Midi, ont été formées par Robespierre. On propose de supprimer toutes les commissions & le tribunal révolutionnaire, & de remplacer celui-ci par une commission provisoire.

Tallien fait connoître beaucoup d'atrocités commises par Robespierre : il dénonce un jeune homme de 19 ans qui est commissaire de l'instruction publique, & qui déploie en ce moment tous les pouvoirs de représentant du peuple dans plusieurs départemens. — Le pere de ce jeune homme, Julien, de la Drôme, entreprend de justifier son fils : on lui cite de toutes parts que la tendresse paternelle doit céder à l'amour de la patrie, & qu'il est citoyen & législateur.

Après avoir entendu plusieurs autres opinions sur la question relative au tribunal révolutionnaire, la convention renvoie toutes les propositions à l'examen des deux comités qui doivent présenter un rapport.

Billaut-Varennes annonce que les comités ont des piéces qui prouvent que les conjurés vouloient égorgier plus de 60 mille hommes.

Barras dit que Paris est calme; que la joie éclate de toutes parts avec les cris de *vive la république, vive la convention* : il déclare qu'aucun des conjurés n'échappera à la vengeance nationale.

Deux membres de la commune sont restés fideles à la patrie : ils se nomment Deveze & Testin.